

Avec la reconduction des mesures de confinement obligatoire pour les populations, la lutte contre l'épidémie du Covid-19 et sa propagation passe par une mobilisation collective des agents et des élus de la Communauté de communes pour préserver la continuité du service public.

Au sommaire de cette deuxième lettre d'info spéciale Covid-19 : soutien aux producteurs locaux, confinement et jardinage, élargissement de l'accueil des enfants du personnel nécessaire à la gestion de la crise et organisation des soins médicaux de ville.

ÉCONOMIE LOCALE



■ Carte interactive

La Chambre d'agriculture de l'Isère, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et l'ensemble de ses 47 communes membres soutiennent les producteurs locaux du territoire. Découvrez les producteurs locaux près de chez vous, grâce à la carte interactive mise en place par la Chambre d'agriculture de l'Isère.

[Chambre d'agriculture de l'isère](#)

■ Les marchés ouverts sur dérogation

Les marchés du territoire ouverts sur dérogation :

- Chatte, le samedi (viande) et le dimanche de 8h30 à 13h
- Notre Dame de l'Osier, le mardi (fruits et légumes, fromages) de 17h30 à 19h
- Pont en Royans, le mercredi (fromages) de 10h à 13h
- Saint-Antoine l'Abbaye, le vendredi (quelques producteurs locaux) de 16h30 à 18h30
- Saint-Vérand, le dimanche (fruits et légumes, rôtisserie, fromages) de 9h à 12h

■ Drive des producteurs

Onze producteurs locaux proposent leurs produits à la vente. Le client leur passe commande et récupère ses produits au moment convenu, sur le champ de mars, à Saint-Marcellin. Une initiative portée par la ville de Saint-Marcellin et la Chambre d'agriculture, soutenue par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

[en savoir +](#)

ENVIRONNEMENT



Confinement et jardinage : adopter de nouvelles pratiques.

Le confinement est propice au jardinage. Comment gérer les déchets verts pendant cette période ? Des pratiques durables et vertueuses.

1 = 10 : 1 heure passée à valoriser les déchets du jardin = 10 heures d'entretien gagnées.

Quelques conseils faciles à mettre en oeuvre au jardin : mulching, paillage et compost. Ces gestes simples permettront de réduire les factures d'eau et de produits phytosanitaires, ainsi que les trajets en déchèterie, même en période d'ouverture normale.

[en savoir +](#)

ENFANCE & JEUNESSE



La Communauté de communes propose, depuis le début du confinement, un dispositif gratuit d'accueil des enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire. Depuis le 10 avril, les conditions de prise en charge sont élargies à d'autres catégories professionnelles et concernent les familles dont au moins un des parents exerce ces professions.

Pour les 0-3 ans : **04 76 64 09 50**

Pour les 3-16 ans : **04 76 64 86 88**

[en savoir +](#)

MÉMENTO COVID 19

Rester chez soi, la meilleure des protections pour soi et pour les autres.

Le confinement est prolongé
jusqu'au 11 mai 2020

Les mesures barrières /



LIGNE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN psychologique confidentielle /

Le confinement auquel sont soumis de plus en plus fortement les habitants, les familles, les jeunes, les adolescents, les enfants, les personnes en perte d'autonomie, les personnes seules peut provoquer un certain nombre de difficultés telles que, l'épuisement, des tensions, des sentiments de solitude, le burn out parental, de repli sur soi, des violences, des comportements addictifs, suicidaires...

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, les villes de Saint-Marcellin et Vinay et le Département de l'Isère mettent en place une ligne d'écoute et de soutien psychologique confidentielle mutualisée :

04 76 38 53 03

du lundi au vendredi
de 10h à 12h et de 14h à 16h

DÉCHETS MÉNAGERS

Permanence téléphonique /

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

04 76 38 66 03

ou par courriel : tri.dechets@smvic.fr

La déchèterie de Saint-Sauveur est ouverte aux professionnels uniquement.

[en savoir +](#)

EAU ET ASSAINISSEMENT

Permanence téléphonique /

04 76 36 90 57

ou par courriel : contact@eau.smvic.fr

[en savoir +](#)



Organisation des soins de ville pour la prise en charge des patients COVID-19 et des patients présentant d'autres pathologies sur le territoire

→ Le médecin traitant : votre premier interlocuteur quel que soit le besoin en soins

Quels que soient les symptômes (suspicion COVID-19 ou non) et hors cas d'urgence, il faut contacter son médecin traitant. C'est lui qui décide de la prise en charge appropriée.

→ Composez le 15 (numéro d'urgence) :

- En dehors des horaires de journée, la nuit ou le week-end et quels que soient les symptômes,
- Si vous n'avez pas de médecin traitant.

Ce numéro de téléphone unique par département donne accès au Samu (service d'aide médicale urgente) qui vous orientera vers le médecin de garde sur le territoire s'il n'y a pas d'urgence médicale avérée ou vers le centre COVID dont vous dépendez.

→ En cas de pic épidémique sur le territoire : trois centres COVID-19 pour une prise en charge des patients en complémentarité avec le Centre hospitalier de Saint Marcellin

C'est votre médecin traitant qui décidera de vous renvoyer ou non vers le centre COVID-19 dont vous dépendez, selon votre lieu de domicile :

Saint Marcellin - Maison Intercommunale de Santé pluriprofessionnelle,
28 Rue Jean Rony,

Pont en Royans - cabinet médical du Dr MANDON, 5 Rue Gambetta,

Vinay - salle du conseil municipal - Mairie de Vinay, 7 Place de L'Hôtel de ville.



FAITES VOUS SOIGNER SANS ATTENDRE, QUELLE QUE SOIT VOTRE PATHOLOGIE !

En ville comme en milieu rural, au sein de leurs cabinets ou en centres dédiés, médecins et infirmiers veillent à éviter les contacts entre les patients présentant des symptômes COVID-19 et ceux consultant pour d'autres motifs.

Toutes les précautions sont prises pour que l'accueil des patients non-porteurs du virus se fasse dans les meilleures conditions et que le risque de contamination soit évité.

Vous pouvez donc vous rendre sans risque de contamination chez votre médecin traitant, infirmier, pharmacie et laboratoire de biologie médicale pour la prise en charge de vos pathologies courantes.

Le suivi médical ou des consultations pour des symptômes inquiétants hors COVID-19, quels qu'ils soient, ne doit pas être sous-estimé. Cela concerne les patients atteints d'une maladie chronique ou de troubles psychiatriques, les femmes enceintes et les jeunes enfants, les personnes nécessitant une intervention chirurgicale urgente mais également les prises en charge médicales qui ne peuvent être différées comme la cancérologie par exemple.

TROIS SECTEURS DE RÉPARTITION DES PATIENTS PAR CENTRE COVID-19

correspondant aux cantons et ex- périmètres des communautés de communes du territoire :

■ CENTRE COVID DE ST MARCELLIN

St Marcellin
Chatte
St Sauveur
St Hilaire du Rosier
St Vérant
St Lattier
St Antoine l'Abbaye
Chevrières
St Bonnet de Chavagne
La Sône
Têche
St Appolinard
Murinais
Montagne
Bessins

■ CENTRE COVID DE VINAY

Vinay
St Quentin/Isère
L'Albenc
Poliénas
Varacieux
La Rivière
Cognin les Gorges
Beaulieu
Rovon
St Gervais
Montaud
Notre Dame de l'Osier
Cras
Chasselay
Morette
Vatillieu
Chantesse
Serre Nerpoul
Quincieu
Malleval en Vercors

■ CENTRE COVID DE PONT EN ROYANS

St Romans
St Just de Claix
Pont en Royans
Izeron
St Pierre de Cherennes
Auberives en Royans
St André en Royans
Rencurel
Choranche
Presles
Chatelus
Beauvoir en Royans

